

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Dossier

Dossier: Versicherung gegen landwirtschaftliche Ernteverluste

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Ziehli, Karel

Bevorzugte Zitierweise

Ziehli, Karel 2025. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Dossier: Versicherung gegen landwirtschaftliche Ernteverluste, 2017 – 2022*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 10.06.2025.

Inhaltsverzeichnis

Gel exceptionnel dans les vignes et les vergers (Mo. 17.3314)	1
Mettre rapidement en place une assurance récolte (Mo. 21.4186)	1

Abkürzungsverzeichnis

LDK	Konferenz der kantonalen Landwirtschaftsdirektoren
SBV	Schweizerischer Bauernverband

CDCA	Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture
USP	Union Suisse des Paysans

Gel exceptionnel dans les vignes et les vergers (Mo. 17.3314)

Pflanzliche Produktion

MOTION
DATUM: 29.09.2017
KAREL ZIEHLI

Les dégâts dus au gel dans les vignes et d'autres cultures de fruits qu'ont subi les producteurs et productrices cette année amènent Jacques Bourgeois (plr, FR) à demander, par l'intermédiaire d'une motion, au Conseil fédéral d'agir. Et cela par le biais de trois points: il est, premièrement, chargé d'évaluer, de concert avec les acteurs des secteurs touchés, la hauteur des dégâts subis; deuxièmement, avec l'aide des cantons concernés ainsi que la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA), d'établir un certain nombre de mesures qu'il s'agirait de prendre à court et moyen termes et troisièmement de tenir compte des cas de rigueur.

Le député libéral-radical – qui se trouve également être le directeur de l'USP – propose ainsi que l'octroi de prêt sans intérêt ou le report du remboursement des crédits d'investissement, comme le permet l'article 79 de la loi sur l'agriculture, soient possible pour les producteurs et productrices touchés. Concernant les mesures à moyen terme, il cite notamment la possible participation de l'Etat dans le paiement des primes assurant les risques naturels – en prenant exemple sur ce qui se fait en France, en Italie, en Autriche ou encore en Espagne – afin de soulager les personnes actives dans ce domaine. Finalement, ce secteur ne profitant que peu des paiements directs de par la petite taille des exploitations, les producteurs et productrices fortement touchés ne dégageront pas assez de liquidités pour s'assurer un certain revenu; le Conseil fédéral est donc tenu d'en prendre compte.

Ce dernier propose au Conseil national d'accepter cette motion qui va dans le sens de l'action déjà entreprise par la Confédération, à savoir, une évaluation des dégâts subis, un soutien par des mesures exceptionnelles, une prise en compte des cas de rigueur ayant enduré de grosses pertes ainsi que le lancement d'une réflexion plus large sur la gestion des aléas naturels dans le cadre de la politique agricole 2022.

Sans discussion, la chambre du peuple adopte la motion Bourgeois qui passe donc aux mains du Conseil des Etats.¹

MOTION
DATUM: 03.03.2021
KAREL ZIEHLI

Le coût des **assurances** permettant aux paysan.ne.s de compenser les **pertes de récoltes dues au gel** sera partiellement pris en charge par la Confédération, qui versera des contributions à la réduction des primes, comme décidé par le Parlement. Pour être précis, le Conseil des Etats a donné son aval à une motion déjà acceptée par le Conseil national il y a quelques années mais suspendue au sort de la Politique agricole 22+ (PA 22+) du Conseil fédéral. Les sénatrices et sénateurs ont donc tacitement accepté d'aller de l'avant sur cette problématique, après avoir donné un préavis négatif à la PA 22+; qui risque donc d'être bloquée pendant un certain temps. Guy Parmelin, au nom du Conseil fédéral, s'est montré en faveur de la proposition, rappelant toutefois que la base légale à créer était l'un des projets de la grande réforme agricole.²

Mettre rapidement en place une assurance récolte (Mo. 21.4186)

Pflanzliche Produktion

MOTION
DATUM: 13.12.2022
KAREL ZIEHLI

À la suite de la suspension de la PA 22+, Johanna Gapany (plr, FR) avait déposé une **motion** demandant au Conseil fédéral d'analyser l'opportunité d'avancer sur le dossier du soutien financier lorsque les agricultrices et agriculteurs contractent une **assurance récolte**. En chambre, Adèle Thorens (vert-e-s, VD) avait tout d'abord proposé avec succès, en décembre 2021, d'en discuter dans un premier temps en commission, afin d'analyser la meilleure manière de donner suite à cette revendication peu disputée. Mais une fois les discussions sur la PA 22+ reprises en octobre 2022, la présente motion a finalement été **classée** en décembre 2022, ce sujet étant traité dans la future politique agricole.³

- 1) AB NR, 2017, S. 1683; Motion Bourgeois – 17.3314
2) AB SR, 2021, S.68 f.
3) AB SR, 2021, S.1403 ; AB SR, 2022, S.1294